



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

mutuelles

Question écrite n° 56580

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les préoccupations de l'UDSMA-mutualité française de l'Aveyron quant au projet de loi « Hôpital, patients, santé et territoires ». Les délégués aveyronnais de l'UDSMA-mutualité française demandent la reconnaissance du rôle des professionnels de santé exerçant dans des centres infirmiers et les services de soins infirmiers à domicile. Par ailleurs, ils demandent la mise en place de réelles mesures, pas seulement incitatives, permettant de lutter contre la désertification médicale en milieu rural, désertification qui pourrait toucher demain le secteur urbain. Enfin, ils exigent que la mutualité française soit membre du conseil de surveillance des futures agences régionales de santé afin de contribuer à l'élaboration des orientations stratégiques. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les réponses que le Gouvernement envisage de donner aux préoccupations de l'UDSMA-mutualité française de l'Aveyron relatives à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56580

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2009, page 7612

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)